

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 20 décembre 2018 à 18H00

Le vingt décembre deux mil dix-huit à dix-huit heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire et publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUCAT Philippe, Maire.

**Etaient Présents** : M. DUCAT Philippe, Mme CAMUS Annick, M. QUENOT Jean-Luc, M. BOCAHUT Guillaume, M. CLEMENT Xavier, Mme BUTSCHER Elisabeth, Mme BORON Thérèse

**Etait absent** :

**Etaient absents excusés** : M. GUERIN Aurélien, M. LOISEAU Jordane, Mme HUART Béatrice

**Secrétaire de séance** : Mme BUTSCHER Elisabeth

Lecture est faite du compte rendu du 8 décembre 2018, que le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

## **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation de la répartition de l'actif du SIGE de la Souche suite à sa dissolution,
- Devis concernant la mission géotechnique, dans le cadre de la création d'un commerce multi-services et de trois logements,
- Questions diverses.

### **I Approbation de la répartition de l'actif du SIGE de la Souche suite à sa dissolution :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le SIGE de la Souche sera dissous au 1<sup>er</sup> janvier 2019 par arrêté préfectoral et qu'il convient d'approuver la répartition de l'actif entre les cinq communes. La somme à répartir selon le nombre d'élèves et la population de chaque commune est de 3 757.39 € soit pour la commune de Chivres en Laonnois la somme de 1 314.95 €.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré par 7 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- Accepte la répartition de l'actif du SIGE de la Souche comme suit :
  - Chivres en Laonnois : 1 314.95 €
  - Mâchecourt : 490.20 €
  - Goudelancourt lès Pierrepont : 797.33 €
  - Ebouleau : 713.24 €
  - Montigny le Franc : 441.67 €
- Habilité Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **II Devis concernant la mission géotechnique, dans le cadre de la création d'un commerce multi-services et de trois logements :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que dans le cadre du projet de création d'un commerce multi-services et de trois logements, une étude géotechnique doit être effectuée. Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différents devis reçus :

- GEOTEC France	Etude Géotechnique G2-AVP et étude pédologique ANC <i>Coût pour mémoire de l'étude G2 PRO (900 €HT)</i> <i>Coût de la vacation d'un ingénieur (500 €HT)</i>	1 970.00 € HT
- GINGER CEBTP	Etude Géotechnique G2 AVP et étude pédologique ANC	2 150.00 € HT

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré par 7 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- Retient le devis établi par GEOTEC France, pour l'étude géotechnique G2-AVP et étude pédologique ANC, pour un coût HT de 1 970.00 € HT soit 2 364.00 € TTC,
- Habilité Monsieur le Maire à signer le devis et tous les documents afférents à ce dossier.

### VIII Questions diverses :

FIN DE LA REUNION A 19h00.

DUCAT Philippe



HUART Béatrice  
/

BUTSCHER Elisabeth



CLEMENT Xavier

BORON Thérèse

BOCAHUT Guillaume

GUERIN Aurélien

/

CAMUS Annick

QUENOT Jean-Luc

LOISEAU Jordane  
/